

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,
DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DIRECTION GENERALE DU MINISTERE

ARRETE N° <u>100</u> <u>1</u> /PR/MATSPGL/DGM/2019 Portant interdiction d'un Sit-in

Le Ministre de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale.

Vu la Constitution;

Vu le Décret n° 1768/PR/2018 du 03/11/2018, portant remaniement du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n° 1341/PR/2018 du 31/05/2018, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses membres ;

Vu le Décret n° 1802/PR/MATSPGL/2018 du 19/11/2018, portant Organigramme du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale ;

Vu l'Ordonnance n° 045 du 27 Octobre 1962 relative aux réunions publiques ;

Vu l'Ordonnance n° 046 du 28 Octobre 1962 relative aux attroupements ;

Vu le Décret n°193/INT/SUR du 06 Novembre 1962 portant règlement des manifestations sur la voie publique ; Vu la demande introduite en date du 24 Décembre 2018 par le Collectif des Partis Politiques de l'Opposition tendant à organiser un Sit-in devant le siège du Cadre National du Dialogue Politique (CNDP) ; Vu les nécessités de service ;

ARRETE:

Article1: Le « Sit-in » prévu Mercredi 02 Janvier 2019 devant le siège du Cadre National du Dialogue Politique (CNDP) par le Collectif des Partis Politiques de l'Opposition, est strictement interdit.

Article 2 : Le Directeur Général de la Police Nationale, le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale et le Commandant de la Garde Nationale et Nomade du Tchad, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera..

Ampliations:

- PR
- SG/PRT
- Mtre Justice
- SGG
- DGGC/NDJ
- DGPN
- DGFN
- COM.GNNT
- Intéressés
- Archives

N'Djamena, le 01/01/2019

Ton du Ténile

P. le Ministre de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locales EN TOHAD

Le Directeur/Général du Ministère

XIII IN I

MAHAMAT ZENE ALHADJ YAY